

# Conditions générales de vente

## MCUBE SARL

### Article 1. Préambule

1.1. La société à responsabilité limitée MCUBE a une activité de prestations informatiques. Son siège social se situe à Lyon, 24 avenue Joannès Masset, 69009 LYON. Son SIRET est 490 575 800 00027 et son code APE est 7311Z.

1.2. Dans la totalité des présentes conditions générales de vente, la société à responsabilité limitée MCUBE est dénommée "MCUBE" et la partie co-contractante faisant appel aux services et produits de MCUBE est dénommée "le client".

1.3. Le terme "prestation" désigne ci-après une réalisation intellectuelle et/ou technique, objet de la vente effectuée par MCUBE. La prestation peut désigner un ensemble de prestations de services tel qu'un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, la réalisation d'une prestation multimédia ou d'une prestation intellectuelle. Le terme « prestation » peut également désigner une vente de produit ou tout autre support informatique.

1.4. Les dispositions des présentes conditions générales de vente régissent les relations pré-contractuelles et contractuelles de parties contractantes, sauf s'il existe un accord particulier discuté bilatéralement entre MCUBE et le client précisant l'intégralité ou seulement une partie des présentes conditions de vente.

### Article 2. Domaine d'application

2.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par MCUBE dans les pays du monde entier. Elles prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de MCUBE.

2.2. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans les présentes conditions générales de vente.

2.3. MCUBE s'octroie le droit de modifier, réactualiser ou rectifier les présentes si besoin en est afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

2.4. MCUBE s'engage à communiquer les présentes conditions générales de vente à tout acheteur qui en fait la demande. Toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de MCUBE à l'adresse suivante :

<http://www.mcube.fr/mentions-legales-mcube/>.

### Article 3. Formation du contrat - Caractéristiques de la prestation

3.1. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées ou complétées lorsque MCUBE établit un bon de commande ou un devis qui constituent alors les conditions particulières. En cas de commande reçue du client, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par MCUBE qu'après acceptation écrite de MCUBE. C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

3.2. L'obligation réciproque de chaque partie, de réaliser la prestation pour MCUBE et de payer la prestation pour le client, naît à partir du moment où le client a dûment signé et retourné le devis et/ou le bon de commande émis par MCUBE.

3.3. Dans le cadre de prestations intellectuelles, comme par exemples le conseil, la rédaction d'un cahier des charges détaillé, l'obligation réciproque naît à partir du moment où le client accepte par écrit la prestation intellectuelle et que celle-ci est réalisée par MCUBE. La prestation sera considérée comme réalisée à partir du moment où MCUBE fournit au client une prestation écrite ou un cahier des charges détaillé. De fait, la prestation intellectuelle devient facturable et son paiement exigible, peu importe que le projet de réalisation finale soit mis en production chez MCUBE ou un prestataire autre que MCUBE.

3.4. MCUBE s'octroie le droit de décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation, et ce sans indemnités au profit du client, à partir du moment où :

- le client ne démontre pas ou ne démontre plus un gage suffisant de solvabilité,
- lorsque MCUBE constate que le site développé n'est pas conforme à la morale.

3.5. MCUBE se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations. En cas de force majeure, MCUBE se réserve le droit d'interrompre la prestation sans indemnités au profit du client.

#### Article 4. Durée du contrat

4.1. Le contrat est conclu pour une durée de (12) mois à compter de la livraison de la prestation.

4.2. A l'issue de cette période, concernant notamment les prestations d'hébergement, gestion du nom de domaine, maintenance et suivi, chaque partie peut y mettre fin à condition d'avoir notifié sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception deux (2) mois avant la date anniversaire du contrat. A l'expiration de cette période d'une année, le contrat se renouvelle par tacite reconduction et par période de douze (12) mois sauf faculté pour l'une des deux parties d'y mettre fin à chaque date anniversaire, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

4.3.1. Cette dénonciation ne donne droit à aucun remboursement ni aucun avoir.

4.3.2. La dénonciation, qu'elle soit du fait de MCUBE ou du client, emporte obligation d'exécution par le client de ses obligations financières vis-à-vis de MCUBE, ceci dans le mois suivant la date de notification de la dénonciation. En cas de retard, le montant de la somme due est de plein droit majorée de 10% le premier mois et de 5% les mois suivants. Toute période de facturation entamée reste due.

#### Article 5. Condition d'utilisation des services

5.1.1. Prestations : Toute prestation effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit, qu'elle corresponde à une étude, un rapport, une information, un devis, un cahier des charges ou toute autre type de prestation non défini par les présentes, reste la propriété exclusive de MCUBE.

5.1.2. Dans le cadre de l'exécution de l'une des quelconques prestations énumérées à l'article 5.1.1., le client s'engage à ne pas transmettre, transporter, aliéner, à titre onéreux ou gratuit, les informations obtenues dans le cadre de cette dite prestation à des tiers relatifs ou absolus. Le client s'engage également à ne pas utiliser ces informations, à quelque titre que ce soit, peu importe le support utilisé, sans l'accord préalable écrit de MCUBE.

5.1.3. En contrepartie, MCUBE s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des informations et de toute donnée qui lui serait transmise par le client. MCUBE s'engage à remettre au client l'intégralité des documents qui lui auraient été fournis par le client à la fin de la prestation.

5.1.4. Dès l'arrivée du terme de la prestation, en cas de dénonciation du contrat, ou en cas de résiliation, résolution ou annulation du contrat liant le client à MCUBE, le client s'engage à détruire toute information obtenue dans le cadre de l'exécution de la prestation, quel que soit le support sur lequel elles lui ont été fournies par MCUBE pour l'étude de son projet et de son développement Internet. Cette obligation concerne également la période de négociation précontractuelle.

5.2.1. Nom de domaine : le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, MCUBE n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage. Les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc.

5.2.2. MCUBE ne saurait être tenu pour responsable de l'indisponibilité d'un nom de domaine commandé, celle-ci n'annulant pas de plein droit les autres prestations commandées.

5.2.3. Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers. Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la société MCUBE, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, y compris honoraires légaux, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation par le client du nom de domaine.

5.3.1. Site web : le client dispose d'une totale liberté quant au contenu du site web tant qu'il s'engage à ne pas diffuser de contenu présentant les caractères suivants :

- atteinte à la vie privée d'autrui
- contrefaçon de marque, reproduction, représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit
- provocation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux
- provocation aux crimes et délits
- provocation au suicide

- provocation à la discrimination, à la haine raciale, à la violence, apologie de certains crimes (meurtres, crime de guerre, crime contre l'humanité)

5.3.2. MCUBE rappelle également que toute création est susceptible d'être protégée par des droits d'auteur. Le client doit s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteurs ou droits voisins qui en découlent.

5.3.3. Les informations diffusées sur le site du client sont diffusées sous sa seule et unique responsabilité. Le client est seul responsable du contenu de son site et déclare être titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle. En cas d'action en responsabilité intentée contre MCUBE, le client sera appelé en garantie et supportera seul l'intégralité des frais de justice, directs ou indirects.

5.4.1. Contrat de maintenance : Le client peut opter pour la mise en place d'un contrat de maintenance pour sa prestation, sous forme de forfait.

5.4.2. Préalablement à la conclusion d'un contrat de maintenance, MCUBE se réserve la possibilité d'analyser le site Internet du client, si celui-ci n'a pas été développé par MCUBE. Seuls les sites Internet fonctionnant sans anomalie seront couverts dans le contrat de maintenance.

5.4.3. Le contrat de maintenance vous garantit la prise en charge par MCUBE de tous les problèmes techniques liés au bon fonctionnement de votre prestation. Si cela est stipulé dans le contrat, il peut également prendre en charge la mise à jour de certains textes et visuels du site Internet. Il exclut les opérations d'ajout de pages, d'ajout de fonctionnalités, de modifications de la maquette graphique du site, de manipulation de données (sauvegarde, transfert, récupération) et de manière générale toute opération constituant une modification du fonctionnement de votre site Internet.

5.4.4. Le contrat de maintenance consiste en la possibilité, pour le client, d'appeler dans la limite de temps fixée par le contrat, la société MCUBE pour la résolution de ses problèmes ou questions sur son site Internet. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h30 en composant le numéro de téléphone 04 37 64 69 84.

5.4.5. MCUBE s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour apporter une réponse au client et à lui proposer, le cas échéant, une intervention technique qui peut être payante. Le client est libre de refuser.

5.5.1. Backoffice de gestion du site Internet : Le client peut opter pour la mise en place d'un gestionnaire de site (backoffice de gestion) afin de mettre à jour son site Internet. MCUBE s'engage à favoriser cette mise à jour par le client dans les meilleures conditions techniques possibles, étant entendu que l'obligation de MCUBE est une obligation de moyens.

5.5.2. Toute modification du site par le client n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du client des codes informatiques du backoffice et des prestations produites par MCUBE.

5.5.3. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès au backoffice de gestion seront transmis par MCUBE au client lors de la mise en ligne du site Internet.

5.6. Hébergement : le site Internet du client sera hébergé pour son compte par MCUBE auprès d'un hébergeur professionnel. Le client reconnaît avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Le contrat d'hébergement souscrit par MCUBE pour héberger le site Internet du client est souscrit pour une disponibilité totale, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et 52 semaines par an. Ce contrat offre une capacité réseau suffisante pour l'écoulement normal du trafic. Cet espace web est garanti sans publicité.

- Le trafic, échange de données sur bandes passantes, étant aléatoire, le client déclare parfaitement connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, et notamment la saturation possible du réseau à certaines périodes et accepte les conséquences sur les prestations, étant entendu que l'obligation de MCUBE est une obligation de moyens.

-L'hébergeur pourra interrompre ses services pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que la correction des défauts des logiciels. MCUBE ne sera pas tenue pour responsable par le client de toute interruption de prestations due à l'hébergeur professionnel. En cas de préjudice, le client intentera directement une action contre l'hébergeur.

5.7.1. Utilisation des boîtes e-mail : MCUBE fournit dans ses prestations un service d'e-mails (courrier électronique ou courriel), dans les conditions fixées dans le bon de commande. Le client est responsable de tout e-mail envoyé, et reconnaît avoir pris connaissance de ses responsabilités décrites dans l'article 10.

5.7.2. Le client s'engage à utiliser le serveur de mail de son propre fournisseur d'accès à Internet pour l'envoi d'e-mails.

5.7.3. Le client s'engage à paramétrer son propre logiciel de messagerie de façon à ce que le serveur de courrier de MCUBE par lequel transitent les e-mails du client ne conserve, ni ne stocke les messages. MCUBE n'étant pas tenu de stocker les messages de ses clients se donne le droit de supprimer après un seul et unique avertissement l'ensemble des messages de son client. MCUBE n'est pas également tenu pour responsable des e-mails supprimés ou d'une quelconque défaillance du service e-mails du fait de l'absence de paramétrage tel que requis par le présent article.

5.8. Référencement : MCUBE s'engage à utiliser les techniques de référencement stipulées dans le bon de commande. MCUBE ne garantit pas le résultat du référencement du site Internet dans les moteurs de recherche. MCUBE n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens relative à l'inscription du site du client aux différents sites de référencement.

5.9. Campagnes d'e-mailing : MCUBE s'engage à ne conserver aucune trace écrite ou électronique des listes fournies par le client pour ces campagnes. Le client est seul responsable de la légalité et de la validité des listes qu'il transmet à MCUBE. Le client est également responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par ces campagnes.

## **Article 6. Réserve de propriété**

6.1. MCUBE conserve la propriété de la prestation jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires. Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (lettre de change, traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra faire bénéficier MCUBE du droit de demander, aux frais du client, le remboursement et/ou la restitution de la prestation.

6.2. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration de la prestation ainsi que des dommages qu'elle pourrait occasionner.

## **Article 7. Prix et Pénalités**

7.1. Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé selon un affichage en euros portant sur le montant total à payer.

7.2. Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées aux devis et/ou aux bons de commande. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur le devis et/ou sur le bon de commande fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvre le droit pour MCUBE à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, ainsi qu'au versement d'une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

7.3. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviennent immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à traite.

7.4. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, le client est de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'une pénalité calculée au taux légal de 1,3% par mois (loi 92-1442 du 31 décembre 1992).

7.5. Sauf stipulation contraire exprimée sur la facture ou le bon de commande, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé à une date antérieure à la date de livraison figurant sur le bon de commande ou tout autre document prouvant l'acceptation de MCUBE de réaliser la prestation.

## **Article 8. Livraison et Réalisation de la prestation**

8.1. Sauf stipulation expresse contraire, la livraison de la prestation promise est réputée effectuée au lieu du siège social de MCUBE. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de MCUBE, elle est réputée avoir été effectuée à la date convenue.

8.2. En cas de dépassement de la date contractuelle de livraison et sauf accords spéciaux, MCUBE encourt sans mise en demeure, pour chaque mois de retard à compter du deuxième, une pénalité de retard de 0,5 %, avec cumul maximum de 5% de la valeur de la prestation dont la livraison est en retard. Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes :

- celle de l'acceptation par le client du devis proposé et certifié par MCUBE,
- celle de l'acceptation expresse du bon de commande par MCUBE,
- celle où sont parvenus à MCUBE tous les renseignements et matériel nécessaires à la réalisation de la prestation que le client s'était engagé à remettre,
- celle de l'encaissement par MCUBE de l'acompte demandé par MCUBE pour la réalisation de la prestation.

## Article 9. Confidentialité

9.1. MCUBE et le client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

9.2. La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que MCUBE puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec possibilité de mentionner la dénomination sociale du client, l'objet de la commande et son montant. Cette possibilité ne confère pas à MCUBE un droit quelconque sur les marques du client autre que ceux précédemment évoqués.

## Article 10. Obligations et responsabilités du client

10.1.1. Etude et conseils : le client reconnaît avoir reçu de MCUBE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires et utiles pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

10.1.2. Les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à MCUBE tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser le site conformément aux besoins et souhaits du client.

10.2.1. Contenu et mise à jour du site Internet : le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site Internet. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même ou par ses préposés, au détriment de MCUBE et de ses fournisseurs du fait de l'utilisation illégale, illicite ou contraire aux prévisions contractuelles des serveurs d'hébergement.

10.2.2. Le client s'engage à ne pas conserver de données nominatives sans en avoir reçu l'autorisation de la CNIL (loi du 6 Janvier 1978). Il s'engage également à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes, partiellement ou intégralement, à la législation en vigueur.

Il s'engage à ne pas proposer de pages, d'images, de textes, de vidéos, de sons ou d'animations pouvant nuire à l'image de MCUBE ou non conforme à la législation française en vigueur. Il s'engage expressément à assumer la responsabilité des textes, images, programmes ou sons diffusés par ses propres soins par l'intermédiaire de MCUBE.

10.3.1. Droit de la propriété : le client s'engage à décharger MCUBE de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs.

10.3.2. En particulier, le client sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, corporel ou incorporel, causé par l'utilisation des prestations. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes.

10.3.3. Dans l'hypothèse où la responsabilité de MCUBE serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, le client s'engage à indemniser MCUBE du préjudice résultant d'une faute de sa part. La faute pouvant entraîner l'intervention en garantie au titre du présent article est une faute simple ; le client ne pourra pas s'exonérer que s'il démontre son absence de faute.

10.3. Sécurité et spamming : le client s'engage à ne pas pénétrer les systèmes informatiques de MCUBE et de ses fournisseurs, ou tenter de le faire en dehors de tout usage normal. Le client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-après :

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels. Ainsi, la communication de mots de passe, les codes confidentiels et plus généralement, toute information à caractère sensible est effectuée par le client à ses risques et périls.

- Le spamming est constitué par tout envoi massif d'e-mails (courriers électroniques ou courriels) sans sollicitation des destinataires, que ces e-mails soient à caractère promotionnel ou non, et peut également relever, en France, d'une infraction au code pénal.

Informations : Le client s'engage à maintenir une adresse postale valide. Le client s'engage à informer MCUBE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, changement de coordonnées bancaires). MCUBE ne saurait être tenu responsable des conséquences que pourrait subir le client et/ ou les tiers dans l'hypothèse où le client aurait omis de notifier à MCUBE une quelconque modification.

## Article 11. Obligations et responsabilités de MCUBE

11.1. Délais de livraison : MCUBE s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à la réalisation des prestations commandées par le client, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf convention particulière. La finalisation par MCUBE du site Internet ou autre support de communication est notamment tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

11.2. Force majeure : Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

11.3.1 Obligation de garantie : MCUBE s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou de développement dans une période de trois (3) mois à compter de la livraison de la prestation, pour une utilisation normale du bien définie dans le bon de commande ou dans le contrat de vente.

11.3.2. Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le client doit aviser MCUBE sans retard et par écrit des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci.

11.3.3. L'obligation de garantie reposant sur MCUBE est exclue si la prestation défectueuse provient du client, si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention du client sans autorisation sur la prestation effectuée par MCUBE, ou encore si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

11.3.4. Cette garantie couvre les frais de main-d'œuvre et en général les travaux résultant de l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la période de garantie de trois (3) mois.

11.3. Confidentialité : MCUBE s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la confidentialité des informations qui lui sont transmises. MCUBE ne saurait toutefois être tenu responsable d'éventuelles divulgations intervenues sur le réseau Internet ou chez des tiers.

11.4. Documents transmis : en aucun cas MCUBE ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des prestations commandées. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

11.5. Sécurité : La responsabilité de MCUBE ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'hébergement de le client ou pour un piratage des boîtes à lettre électroniques du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par MCUBE et ses fournisseurs.

11.6. Indemnité : Le client convient de défendre, garantir et de mettre à couvert MCUBE contre toute perte, dommage ou réclamation concernant l'usage des prestations fournies par MCUBE à le client aux termes des présentes, y compris à titre non limitatif : toute fausse publicité, responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de tout produit ou service vendu ou proposé par le client, "copyright" ou marque déposée, interruption ou défaut de fonctionnement des prestations ou pour tout contenu soumis ou proposé par le client.

## Article 12. Droit applicable - Attribution de compétence

12.1. Les présentes conditions générales de vente sont soumises uniquement au droit français.

12.2. Compétence juridictionnelle : Pour les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, seul sera compétent le Tribunal de Commerce.

12.3. Compétence territoriale : Tout litige, quelle que soit sa nature, relatif à la réalisation de la prestation, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu dans le ressort duquel se trouve le siège social de MCUBE.

MCUBE – 24 avenue Joannès Masset - 69009 LYON • Tél: 04 37 64 69 84  
SARL au capital de 7 100 €  
Siret : 490 575 800 00027 • NAF : 7311Z